



OBLIGATIONS DE CAISSE BAS NOUVEAUX FONDS

Sûres et axées sur des valeurs

À la BAS, il existe une forte demande pour des financements destinés aux entreprises et aux projets qui correspondent aux valeurs et aux secteurs d'encouragement de la banque. Afin de pouvoir continuer à octroyer de tels crédits, la BAS propose une obligation de caisse à taux d'intérêt préférentiels pour les apports de nouveaux fonds. Les durées disponibles sont les suivantes : 2, 3, 5, 7 ou 10 ans.

Taux d'intérêt

Situation au
1er avril 2026

| Durée | 2 ans | 3 ans | 5 ans | 7 ans | 10 ans |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Obligations de caisse BAS Nouveaux fonds | 0.30 % | 0.35 % | 0.50 % | 0.75 % | 1.00 % |
| Obligations de caisse BAS | 0.15 % | 0.20 % | 0.35 % | 0.50 % | 0.70 % |

L'offre est valable pour les obligations de caisse souscrites grâce à l'apport de nouveaux fonds que vous déposez à la BAS dès le 1er avril 2026. Elle court jusqu'à fin 2026 au plus tard, sous réserve de modification des taux d'intérêts sur le marché et des besoins en fonds de la BAS.

En optant pour des obligations de caisse, vous bénéficiez d'une grande sécurité et d'un revenu d'intérêt régulier jusqu'à leur échéance. Vous choisissez la durée de votre placement et vous savez ainsi à l'avance quel sera votre rendement.

Vos avantages

- **Votre argent le permet :** Vous souhaitez, grâce à un placement à moyen ou long terme, rendre possible l'octroi de crédits dans l'un de nos secteurs d'encouragement tels que Habitat ou espace de travail durable, Énergies renouvelables ou encore Santé et bien-être ? Nous investissons votre argent conformément à nos objectifs écologiques et sociaux.
- **Une alternative sûre au compte d'épargne :** Vous accordez une grande importance à la sécurité de vos placements financiers ? Alors les obligations de caisse BAS sont un bon choix pour vous.
- **Durée de placement et taux d'intérêt fixes :** Vous savez exactement quand le capital sera à nouveau disponible. Les obligations de caisse sont des papiers-valeurs avec un taux d'intérêt et une durée fixes. Vous choisissez la durée de votre placement, ce qui détermine également son taux d'intérêt. Celle-ci étant ferme, la BAS recommande de conserver suffisamment de liquidités, par exemple sur un compte d'épargne.
- **Placement sans frais :** À la BAS, l'achat et l'administration des obligations de caisse sont sans frais.

Conditions

- | | |
|-----------------------------|--|
| – Monnaie | franc suisse |
| – Montant minimum | CHF 1'000 |
| – Tranches | CHF 1'000 |
| – Durée | 2, 3, 5, 7 ou 10 ans |
| – Paiement des intérêts | annuellement |
| – Remboursement | 100% à l'échéance, sans possibilité de résiliation anticipée |
| – Frais de transaction | aucuns |
| – Frais de dépôt | aucuns |
| – Impôt anticipé | 35% sur les intérêts |
| – Taux d'intérêt en vigueur | consulter bas.ch |

Le taux d'intérêt étant fixé pour toute la durée de l'obligation de caisse, vous ne pourrez pas bénéficier d'une éventuelle hausse du niveau général des taux. Les obligations de caisse ne se négocient pas en bourse et ne peuvent pas être livrées physiquement.

Intéressé-e

Informations supplémentaires sur bas.ch/obligation-caisse-nouveaux-fonds

Nous vous conseillons volontiers



N'hésitez pas à nous demander un conseil personnalisé ou toute autre précision.

Votre équipe de conseil : téléphone 062 206 16 16

courriel : contact@bas.ch